

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 26 janvier 2026,

Délibération n° :

DL03/2026

Objet :

Election des membres
du bureau syndical :
représentant de la
commune de Linas,
membre du SIOM

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT Rémi (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. PRIVE (titulaire - CPS)
- M. RODARI (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. GILBON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. LEQUIN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) - M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre BERTIAUX est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19/01/2026

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **24**
VOTANTS : **25**

Délibération n°DL03/2026

**Election des membres du bureau syndical : représentant de la commune de Linas,
membre du SIOM**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu les délibérations du 23 juillet 2020 relatives à l'élection du Président, à la détermination du nombre de Vice-présidents ainsi qu'à leur élection,

Vu la délibération DL42/2020 du 23 juillet 2020 relative à l'élection des membres du bureau syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°2025-314 du 10 décembre 2025 de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, portant élection des nouveaux représentants dans divers organismes, notamment le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°D2025-314 du 10 décembre 2025, portant installation des nouveaux représentants de la communauté d'agglomération Paris Saclay pour la commune de Linas,

Vu la délibération n°DL02/2026 du 26 janvier 2026, portant installation des nouveaux représentants de la communauté d'agglomération Paris Saclay pour la commune de Linas,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un membre du Bureau syndical pour la commune de Linas qui n'est pas représentée par le Président ou les Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant les candidatures suivantes :

- Pour la commune de Linas, est candidat, **Monsieur Philippe RODARI**.

Considérant le choix de procéder à un vote à main levée, **adopté à l'unanimité**,

Considérant le résultat des élections à main levée :

Monsieur Philippe RODARI, a obtenu	25 Voix
Nombre de votants	25
Vote blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité	13

- **Elit** à la majorité **Monsieur Philippe RODARI** le membre du Bureau syndical non représenté par un Vice-président ou le Président, en qualité d'invité permanent :

- Pour la commune de Linas, est élu Monsieur Philippe RODARI.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL03_2026
Date de la décision:	2026-01-26 00:00:00+01
Objet:	Election des membres du bureau syndical représentant de la commune de Linas, membre du SIOM
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	091-200062321-20260126-DL03_2026-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20260126-DL03_2026-DE-1-1_0.xml	text/xml	1039
nom original:		
dl 03 2026.pdf	application/pdf	325412
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20260126-DL03_2026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	325412
nom original:		
note présentation dl 03 2026.pdf	application/pdf	84512
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20260126-DL03_2026-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	84512

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2026 à 15h08min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2026 à 15h10min23s	l'enveloppe 1305709 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	5 février 2026 à 15h16min06s	l'enveloppe 1305709 passe en transmis
Acquittement reçu	5 février 2026 à 15h20min53s	Reçu par le miat le 2026-02-05

